



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question écrite n° 107693

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'annulation de l'année du Mexique en France. Suite au récent incident diplomatique entre la France et le gouvernement mexicain, ce dernier a décidé de se retirer de l'ensemble des manifestations organisées sur le territoire français afin de célébrer l'année du Mexique en France. Cette décision est porteuse de conséquences non négligeables, notamment financières, pour tous les organisateurs de telles manifestations. Il souhaiterait donc savoir de quelle manière il compte intervenir pour aider ces organisateurs à faire face au coût financier que crée ce retrait général du Mexique.

Texte de la réponse

La France regrette que l'année du Mexique ne puisse avoir lieu. Suite à la confirmation du jugement d'appel condamnant Florence Cassez à soixante ans de prison, le Président de la République avait souhaité dédier les événements à notre compatriote. Le Gouvernement mexicain a réagi en décidant de laisser sans effet sa participation à l'année du Mexique. Les discussions qui se sont tenues entre hauts fonctionnaires français et mexicains pour examiner les conditions d'une reprise de l'année du Mexique n'ont pas abouti. L'Institut français, opérateur de l'année du Mexique en France, et le commissaire de l'année du Mexique en France ont étudié les mesures administratives et financières imposées par une telle situation, en étroite collaboration avec les ministères des affaires étrangères et européennes, de la culture et de la communication, et les autres ministères concernés. L'Institut français a examiné avec les opérateurs culturels, scientifiques, universitaires et économiques les implications concrètes de l'annulation sur les projets qui avaient reçu le label « Année du Mexique en France », soit plus de 360 événements. Au terme de cet examen, c'est plus de la moitié de la programmation initiale qui a été maintenue. Certains de ces événements, culturels, universitaires, éducatifs, scientifiques ou économiques, pourront bénéficier d'un appui prélevé sur le reliquat de la part française du fonds commun franco-mexicain qui est gérée par l'Institut français. L'effort d'accompagnement des pouvoirs publics est donc significatif et évitera de mettre en difficulté financière un certain nombre de nos partenaires culturels. L'éventail des projets aidés couvre tout le champ des disciplines, afin de ne pas favoriser un domaine plus qu'un autre, et respecte l'équilibre entre Paris et la province.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107693

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4659

Réponse publiée le : 14 juin 2011, page 6270